

TRIATHLON PAR EQUIPE du COLOSSE 2022

CHAMPIONNAT de La REUNION 2022

Dimanche 25 Septembre 2022 à 9h

Parc du Colosse SAINT ANDRE

Règlement de l'épreuve

Elle est organisée par le TCSA (TRIATHLON CLUB DE ST ANDRE) en collaboration avec les communes de Saint André et Saint Benoit.

Elle est inscrite au calendrier régional .

L'épreuve est ouverte aux « ententes » constituées d'athlètes de clubs différents ou non-licenciés.

Les concurrents doivent porter des tenues identiques ou ressemblantes.

Le nombre d'équipe n'est pas limité par club.

L'organisation détermine seule l'ordre et l'heure de passage des équipes. Ils seront précisés avant le début de l'épreuve. Les équipes devront se présenter complètes sur l'aire de départ 5 minutes avant l'heure indiquée.

Le temps total de l'équipe est pris sur le 3^{ème} concurrent.

Distances et catégories : 750 m de natation, 20 km de vélo, 5 km de course à pied (C.A.P.).

Les cadets et les juniors peuvent participer dans des équipes « senior » ou faire des équipes « jeunes » constituées uniquement de participants juniors et cadets.

Une équipe constituée d'au moins un senior sera considérée comme équipe « senior ». Une équipe « vétéran » ne doit être constituée que de vétérans.

Pour qu'une équipe soit classée dans la catégorie « mixte » il faut impérativement qu'il y ait au moins un membre homme et femme lors de chaque pointage et des transitions.

Les équipes doivent être constituées au minimum de 3 et maximum 5 coureurs.

Si un coureur ne se présente pas à une transition il ne peut pas poursuivre la course. Il doit alors remettre son dossard aux arbitres de course. Dans le cas de non-respect de cette règle, l'équipe ne sera pas classée.

Article 1 : Inscriptions.

La course est ouverte aux licenciés de la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) et aux non-licenciés.

Les non-licenciés devront présenter une pièce d'identité. Ils peuvent s'inscrire sur présentation d'un certificat médical (de moins de 1 an) de non contre-indication à la pratique du Triathlon en compétition. Ils doivent souscrire (le jour de l'épreuve) une licence journée auprès de la F.F.TRI les couvrant pour la durée de l'épreuve.

INSCRIPTIONS: Avant le vendredi 23 septembre 2022 à 12h.

-Sur le site : <http://www.sportpro.re/>

-Par E-mail : contact@sportpro.re

Contact renseignements:

Sully MARDAMA : 0692.29.59.77 sully.mardama@wanadoo.fr

Philippe GISBERT : legisb@yahoo.fr

Article 2 : Les tarifs (par équipe)

EQUIPES MIXTES OU HOMMES : 50€ quel que soit le nombre de participants au départ (3 à 5)

EQUIPES FEMININES OU JEUNES : 30€ quel que soit le nombre de participants au départ (3 à 5)

+5 € par coureur non licencié (licence journée).

Article 3 : Remise des dossards

La remise des dossards se fera le dimanche 25 septembre 2022 à partir de 7h00 sur le site du Colosse.

Fin de remise des dossards à 8h30.

Fermeture du parc à vélo à 8h45.

Article 4 : Règles de course vélo.

Le règlement est celui défini dans par la FFTRI pour ce type d'épreuves. Le« drafting » est autorisé pour les participants d'une même équipe. Une équipe doublée devra respecter le plus rapidement une distance latérale de 5 mètres et de 35 mètres dans l'épreuve vélo. Les membres d'une même équipe encore en course peuvent se porter assistance ou se prêter du matériel.

Programme de la journée.

07h00 : Accueil des coureurs – élargement – remise des dossards.

08h30 : Clôture des élargements

08h45 : Fermeture du parc à vélo et Exposé de course

09h00 : Départ de la 1ère équipe

10h15 : Départ de la dernière équipe

10h20 : Arrivée de la 1ère équipe

11h30: Arrivée de la dernière équipe

11h45 : Remise des récompenses

12h00: Clôture de la manifestation

Nous souhaitons vous voir nombreux pour partager le plaisir du triple effort par équipe dans un de nos terrains de jeu dans le parc du Colosse à SAINT ANDRE.

Toute l'équipe du TCSA